# Données formation continue 2013 : Rapport de Branche EAC

# Afdas.

Introduction	2
L'Afdas et l'organisation du système de la formation professionnelle continue	2
I) Les entreprises bénéficiaires	5
A) Répartition par type de structure	5
B) Répartition par code NAF	6
C) Répartition par taille d'entreprise	7
II) Les salariés bénéficiaires	8
Remarques:	8
- Les données présentées ne portent que sur les salariés permanents	8
A) Répartition par genre	8
B) Répartition par classe d'âge	9
C) Répartition par catégories socio-professionnelle	10
D) Répartition par type de contrat	11
E) Répartition par région	11
III) Les salariés stagiaires	13
A) Répartition par dispositif	13
B) Répartition par domaine	13
C) Croisements entre domaines de formation et sexe	16
Zoom formations diplômantes (CP. CIF. PP et VAE)	19

## **Introduction**

# L'Afdas et l'organisation du système de la formation professionnelle continue

#### Rôle et missions de l'Afdas

L'**Afdas** est le fonds d'assurance formation qui, suivant la loi et les accords professionnels conclus par les partenaires sociaux dans les secteurs du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel, de l'édition phonographique, de la publicité et distribution directe, de l'édition du livre, de la presse écrite et des agences de presse, et des loisirs, recueille et mutualise chaque année les contributions obligatoires versées par les employeurs, au titre de la formation professionnelle continue,

Dans ce cadre, l'Afdas assure une mission d'information, d'orientation, de conseil, d'accompagnement de ses ressortissants et prend en charge les actions de formation, de bilan de compétences et de validation des acquis de l'expérience des salariés permanents (CDI et CDD¹) de ces secteurs, à leurs propres demandes ou à celles de leurs employeurs ; ainsi que celles des intermittents du spectacle (CDDU²) intervenant dans les mêmes secteurs et pour lesquels, du fait de leurs multiples et divers employeurs, l'Afdas constitue une direction de la formation au plan national.

De façon complémentaire, l'Afdas assure également :

- par délégation de l'APDS, la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage,
- le financement et la gestion des Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications, ainsi que la mise en œuvre de certains de leurs travaux, dont les CPNEF<sup>3</sup> assurent le pilotage stratégique et politique.

Les **salariés permanents** doivent être sous contrat de travail (CDI ou CDD) dans une entreprise cotisante à l'Afdas au moment de leur entrée en formation pour bénéficier du financement de leur formation par l'Afdas.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Contrat à durée indéterminée, Contrat à durée déterminée

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Contrat à durée déterminée « dit d'Usage »

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation

#### Dispositifs de la formation professionnelle continue

**PF** - **Plan de Formation**: rassemble l'ensemble des actions de formation définies sous la responsabilité pleine et entière du chef d'entreprise, après consultation des représentants du personnel le cas échéant.

Dans le secteur du spectacle vivant, les salariés (CDI et CDD) peuvent en plus du plan de formation de l'entreprise, accéder à un « Plan de formation de branche Spectacle Vivant » qui réunit les thèmes de formations "prioritaires" définis à l'échelle de la branche par les partenaires sociaux. Ce plan de formation de branche est mis en œuvre grâce à la mutualisation des contributions spécifiques versées par les entreprises à **l'Afdas** pour le « personnel » permanent.

- **PP Période de Professionnalisation**: a pour objet de favoriser par des actions de formation adaptées le maintien dans l'emploi de salariés dont la qualification est devenue insuffisante au regard de l'évolution de leur environnement professionnel.
- **CP Contrat de Professionnalisation**: s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.
- **DIF Droit Individuel à la Formation**: suivant certaines conditions et procédures, il permet à tout salarié de se constituer un crédit d'heures annuel cumulable sur 6 ans pour suivre une formation à son initiative, sous réserve de l'accord de l'employeur. Ce crédit d'heures est fixé à 21 h par an dans le spectacle vivant pour tout salarié employé à temps complet et ayant travaillé sur toute l'année, soit 126 h sur 6 ans.

Pour le **DIF** « **porté** », les heures de DIF acquises par un ex-salarié permanent dans une entreprise cotisante à l'Afdas, et non utilisées à l'issue du contrat de travail peuvent faire l'objet d'une demande de financement auprès de l'Afdas. Ainsi, lorsqu'il est en situation de demandeur d'emploi (hors CDDU) inscrit à Pôle emploi à la suite d'une fin de contrat de travail lui ayant ouvert des droits à indemnisation chômage, il peut accéder au DIF porté après avis de son référent Pôle emploi (la formation envisagée doit être en adéquation avec son Projet personnalisé d'accès à l'emploi, PPAE).

CIF - Congé Individuel de Formation : permet à tout travailleur de suivre à son initiative et à titre individuel, une action de formation, indépendamment de son inscription aux stages compris dans le plan de formation de son entreprise. Ces actions de formation doivent permettre aux salariés d'accéder à un niveau supérieur de qualification, de changer d'activité ou de profession.

Le **CIF CDD** est ouvert aux personnes dont le dernier contrat CDD s'est effectué dans une entreprise cotisante à l'Afdas et à condition d'avoir travaillé 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, qu'elle qu'ait été la nature des contrats successifs, au cours des 5 dernières années, dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD au cours des 12 derniers mois

**BC** - **Bilan de Compétences** : permet à un salarié de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation. Réalisé par un prestataire extérieur à l'entreprise, selon des étapes bien précises, le bilan de compétences peut être mis en œuvre à l'initiative de l'employeur ou à l'initiative du salarié, dans ce cas, dans le cadre d'un congé spécifique.

VAE - Validation des Acquis de l'Expérience : permet à tout individu de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles selon d'autres modalités que strictement par le biais de la formation initiale ou continue, grâce à l'expérience acquise au cours de son parcours professionnel et personnel.

**Formation "tuteur"** : a pour objectif d'aider les tuteurs à s'approprier des techniques et méthodes d'encadrement, de formation, de suivi et d'évaluation des salariés en formation alternée.

L'ensemble des dispositifs de formation professionnelle continue cités ci-dessus est accessible aux salariés en CDDU (intermittents du spectacle), selon des conditions qui leur sont propres, définies par les partenaires sociaux au sein de l'Afdas par accord professionnel interbranches.

#### Les notions de « bénéficiaires » et de « stagiaires »

Les salariés formés sont les individus ayant bénéficié du financement de leur formation par l'Afdas. Un **bénéficiaire** peut avoir suivi une ou plusieurs actions de formation. Il ne sera compté qu'une seule fois.

En revanche certains indicateurs (type de dispositif, filières de formation...) portent sur le nombre de **stagiaires**. Dans ce cas, un individu sera comptabilisé autant de fois qu'il aura suivi d'actions de formation.

# I) Les entreprises bénéficiaires

Notre périmètre comprend 4587 entreprises cotisantes dont 1344 entreprises ayant au moins un salarié ayant bénéficié d'une action de formation en 2013.

# A) Répartition par type de structure

Les « compagnies », les « autres lieux de production et de diffusion » et les « festivals » représentent plus de la moitié des entreprises ayant mis en place un plan de formation en 2013. Notons également que si 86% des structures concernées du secteur sont de forme associative et que 4% sont des SARL, la part des autres formes juridiques est très faible.

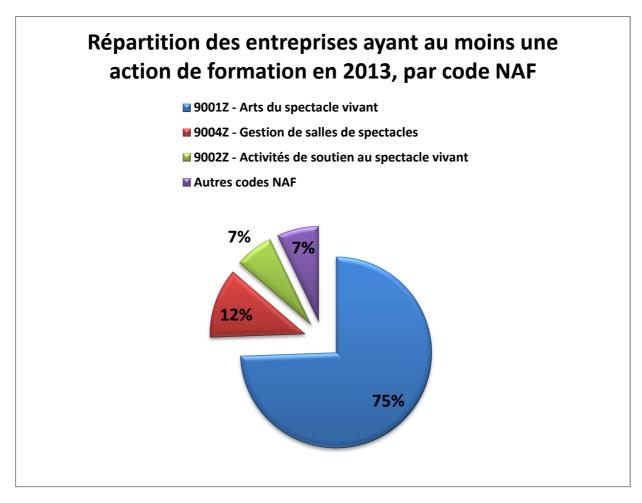
Type de structure des entreprises	Ensemble de la branche	Nombre d'entreprises ayant une action de formation	Part des entreprises avec action de formation
Compagnie	2309	388	16,8%
Autres lieux de production/diffusion	364	183	50,3%
Festival	263	112	42,6%
NR	722	92	12,7%
Scènes de musiques actuelles	113	85	75,2%
Théâtre de ville	135	83	61,5%
Scènes conventionnées	81	69	85,2%
Scènes nationales	73	69	94,5%
Ensemble musicaux	189	59	31,2%
Centres dramatiques	41	40	97,6%
Musiques actuelles	96	38	39,6%
Autre	68	36	52,9%
Autres labels	34	31	91,2%
Centres chorégraphiques nationaux	19	19	100%
Orchestre	13	13	100%
Opéra	11	10	91%
Autres musiques	45	9	20%
Centre de création musicale	11	8	72,7%
Total général	4587	1344	29,3%

## **B) Répartition par code NAF**

Les entreprises ayant un code NAF 9001Z « Arts du spectacle vivant » représentent les trois quarts des entreprises bénéficiaires.

Codes NAF des entreprises ayant au moins une action de	Nombre	% du
formation en 2013	d'entreprises	total
9001Z - Arts du spectacle vivant	1007	75%
9004Z - Gestion de salles de spectacles	159	11,8%
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	88	6,6%
Autres codes NAF	90	6,7%
Total général	1344	100%

Source: Afdas

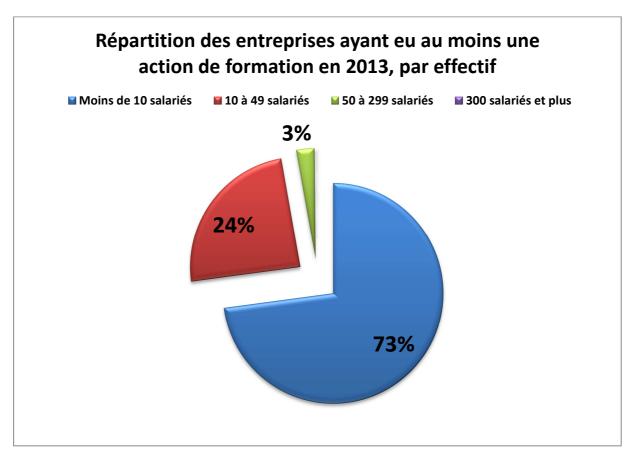


## C) Répartition par taille d'entreprise

Les entreprises de moins de 10 salariés représentent près des trois quarts des entreprises et celles ayant un effectif compris entre 10 et 49 salariés composent l'autre quart, tandis que les entreprises de 50 salariés et plus représentent moins de 3 % du total des entreprises ayant eu une action de formation en 2013.

Effectif des entreprises ayant au moins une action de formation	Nombre	% du
en 2013	d'entreprises	total
Moins de 10 salariés	982	73,1%
10 à 49 salariés	324	24,1%
50 à 299 salariés	36	2,7%
300 salariés et plus	2	0,1%
Total général	1344	100%

Source: Afdas



# II) Les salariés bénéficiaires

#### **Remarques:**

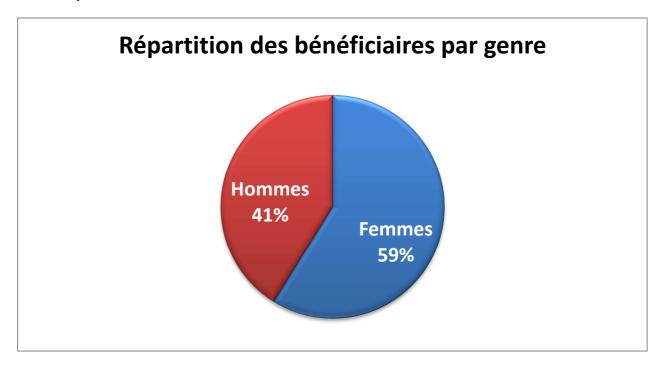
- Les données présentées ne portent que sur les salariés permanents
- -Un bénéficiaire est un individu qui n'est compté qu'une seule fois même s'il a réalisé plusieurs stages sur la période.

## A) Répartition par genre

Les femmes sont sensiblement plus nombreuses à bénéficier de formations professionnelles.

Genre	Nombre de bénéficiaires	% du total
Femmes	3860	58,8%
Hommes	2701	41,2%
Total général	6561	100%

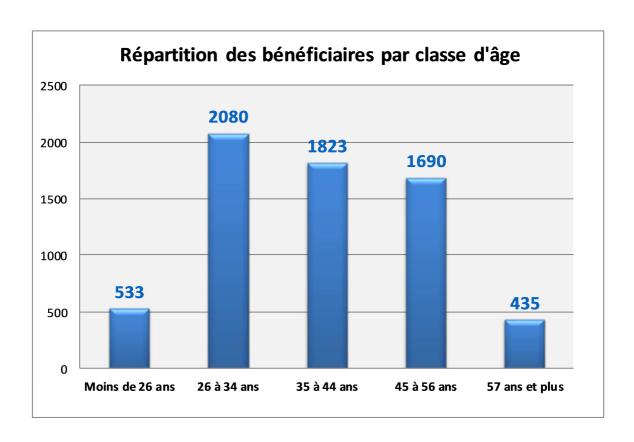
Source: Afdas



# B) Répartition par classe d'âge

L'âge moyen des bénéficiaires formés est de 39,2 ans.

Classe d'âge	Nombre de bénéficiaires	% du total
Moins de 26 ans	533	8,1%
26 à 34 ans	2080	31,7%
35 à 44 ans	1823	27,8%
45 à 56 ans	1690	25,8%
57 ans et plus	435	6,6%
Total général	6561	100%

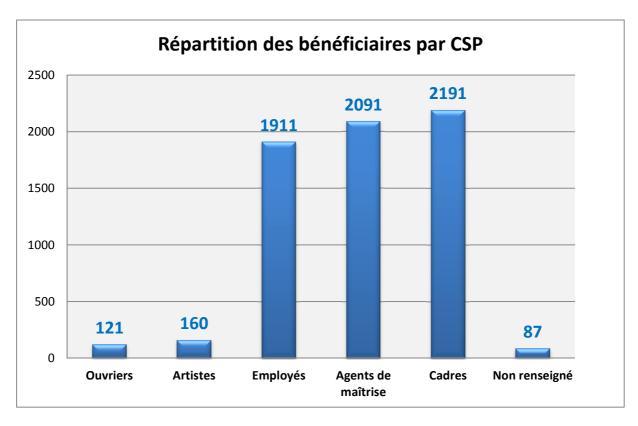


# C) Répartition par catégories socio-professionnelle

Les trois catégories « employés », « agents de maitrise » et « cadres » pèsent chacune près d'un tiers des salariés bénéficiaires de formation.

CSP	Nombre de bénéficiaires	% du total
Ouvriers	121	1,8%
Employés	1911	29,1%
Agents de maîtrise	2091	31,9%
Artistes	160	2,4%
Cadres	2191	33,4%
Non renseigné	87	1,3%
Total général	6561	100%

Source: Afdas



# D) Répartition par type de contrat

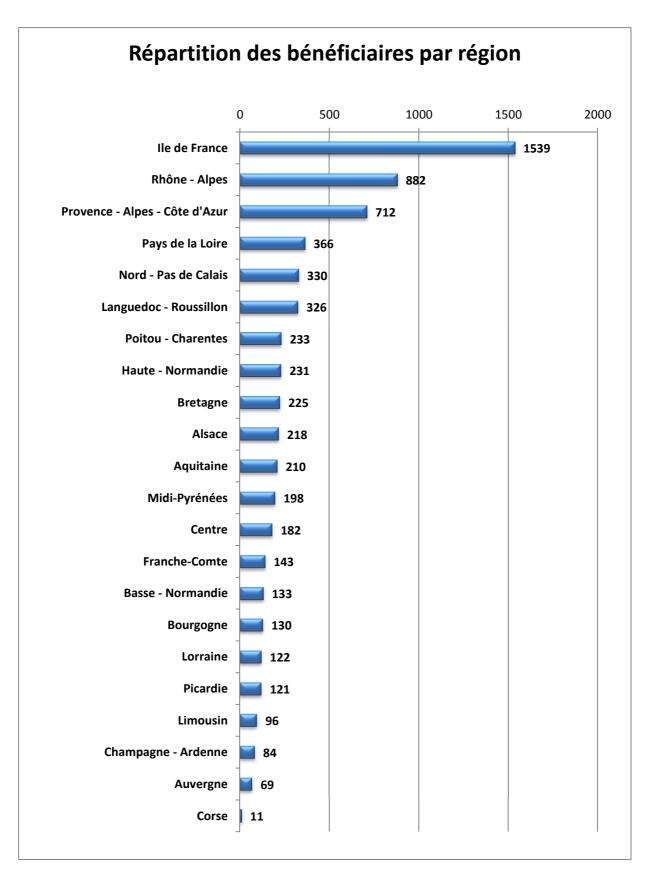
Type de contrat	Nombre de bénéficiaires	% du total
CDD	1304	19,9%
CDI	5257	80,1%
Total général	6561	100%

Source: Afdas

# E) Répartition par région

Si on observe que près d'un quart des salariés bénéficiaires sont issus d'entreprises domiciliées en lle de France, cette surreprésentation de la région francilienne est moins marquée que dans les autres secteurs couverts par l'AFDAS. Rhône-Alpes et PACA comptent à elles deux autant de bénéficiaires que l'Ile de France.

Région	Nombre de bénéficiaires	% du total
Ile de France	1539	23,5%
Rhône - Alpes	882	13,4%
Provence - Alpes - Côte d'Azur	712	10,9%
Pays de la Loire	366	5,6%
Nord - Pas de Calais	330	5,0%
Languedoc - Roussillon	326	5,0%
Poitou - Charentes	233	3,6%
Haute - Normandie	231	3,5%
Bretagne	225	3,4%
Alsace	218	3,3%
Aquitaine	210	3,2%
Midi-Pyrénées	198	3,0%
Centre	182	2,8%
Franche-Comté	143	2,2%
Basse - Normandie	133	2,0%
Bourgogne	130	2,0%
Lorraine	122	1,9%
Picardie	121	1,8%
Limousin	96	1,5%
Champagne - Ardenne	84	1,3%
Auvergne	69	1,1%
Corse	11	0,2%
Total général	6561	100%



# **III) Les salariés stagiaires**

### Rappel:

-Un stagiaire est compté autant de fois qu'il a suivi une formation.

-Les données présentées ne portent que sur les salariés permanents.

# A) Répartition par dispositif

Le plan de formation reste de loin le dispositif le plus utilisé par les stagiaires du secteur, à 82,7%. Le DIF arrive en deuxième position (11,8%). Les autres dispositifs ne représentent chacun qu'une part marginale des effectifs formés.

Dispositif	Nombre de stagiaires	% du total
PF	7873	82,7%
DIF	1126	11,8%
PP	177	1,9%
BC	144	1,5%
СР	78	0,8%
CIF	49	0,5%
Tuteur	34	0,4%
GPEC	18	0,2%
VAE	16	0,2%
Total général	9515	100%

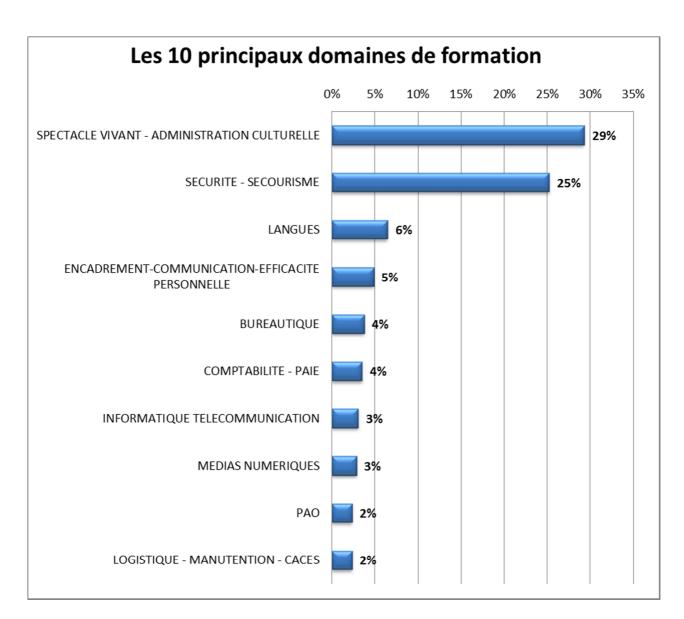
Source : Afdas

# B) Répartition par domaine

Les domaines « spectacle vivant » et « sécurité-secourisme » représentent plus de la moitié des stagiaires.

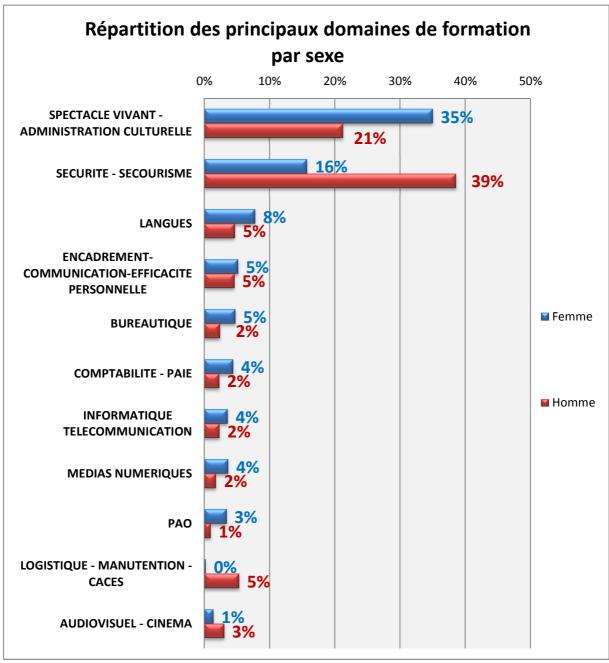
Domaine de formation	Nombre de	% du	Durée moyenne
	stagiaires	total	en heures
SPECTACLE VIVANT - ADMINISTRATION CULTURELLE	2787	29,3%	25
SECURITE - SECOURISME	2399	25,2%	14
LANGUES	614	6,5%	32
ENCADREMENT-COMMUNICATION-EFFICACITE PERSONNELLE	464	4,9%	16
BUREAUTIQUE	358	3,8%	15
COMPTABILITE - PAIE	334	3,5%	22
INFORMATIQUE TELECOMMUNICATION	289	3,0%	17
MEDIAS NUMERIQUES	272	2,9%	38
PAO	224	2,4%	24

LOGISTIQUE - MANUTENTION - CACES	222	2,3%	15
AUDIOVISUEL - CINEMA	195	2,0%	72
RESSOURCES HUMAINES	190	2,0%	17
ORIENTATION-INSERTION PROFESSIONNELLE	144	1,5%	24
DIRECTION ET COMMUNICATION D'ENTREPRISE	136	1,4%	57
MUSIQUE - CHANT	135	1,4%	18
PUBLICITE	115	1,2%	20
ART DRAMATIQUE-DANSE-AUTRES SPECTACLES	113	1,2%	124
COMMERCE - VENTE - MARKETING	111	1,2%	39
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	65	0,7%	21
CAO - DAO	54	0,6%	48
ACTIVITES DE SERVICE	50	0,5%	111
DROIT - FISCALITE - FINANCES	48	0,5%	20
TRANSPORT - PERMIS DE CONDUIRE	36	0,4%	26
SCIENCES - SCIENCES HUMAINES - CULTURE GENERALE	30	0,3%	154
FONCTIONS ADMINISTRATIVES	27	0,3%	77
SPORT	14	0,1%	154
BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS	12	0,1%	16
ART - ARTISANAT	11	0,1%	249
MEDECINE - PARAMEDICAL	11	0,1%	295
AGRICULTURE - INDUSTRIE	10	0,1%	647
INFORMATION DOCUMENTATION LIBRAIRIE	8	0,1%	52
PHOTOGRAPHIE	8	0,1%	195
EDITION	7	0,1%	14
JOURNALISME	6	0,1%	24
LOISIRS	6	0,1%	99
LITTERATURE - ECRITURE LITTERAIRE	5	0,1%	22
PRESSE	2	0,0%	11
RADIO	1	0,0%	14
IMPRIMERIE	1	0,0%	25
ACTION SOCIALE - ANIMATION SOCIO-CULTURELLE	1	0,0%	1110
Total général	9515	100%	27



### C) Croisements entre domaines de formation et sexe

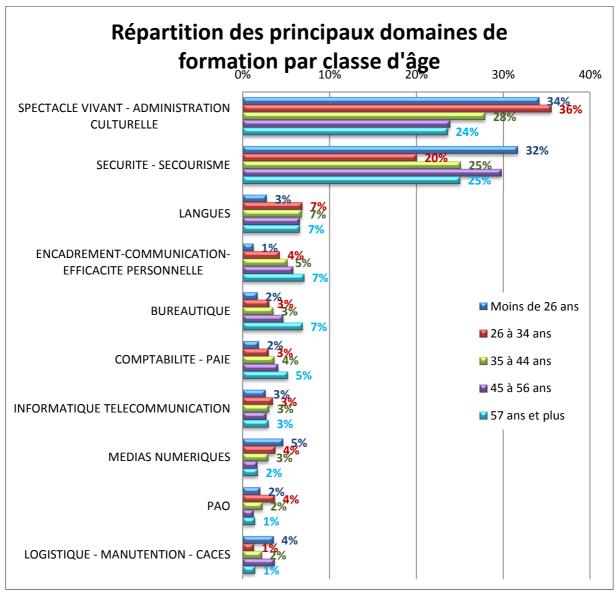
Si les hommes sont beaucoup plus nombreux à se former en « Sécurité-Secourisme », en « Logistique-Manutention-Caces » et en « Audiovisuel-Cinéma », la tendance s'inverse notamment pour les domaines « Spectacle vivant-Administration culturelle », « Langue », « Bureautique », « Comptabilité-Paie » et « Medias numériques ».



<u>Lecture</u>: 35 % des femmes stagiaires se sont formées dans le domaine « Spectacle-vivant-Administration culturelle ».

### D) Croisements entre domaines de formation et âge

On note des disparités sensibles en termes de domaine de formation choisis selon la tranche d'âge : Les salariés plus jeunes ont tendance à se former plus souvent en « Spectacle vivant-Administration culturelle », en « Arts dramatiques-Autres spectacles » et en « Médias numériques » tandis que leurs aînés ont tendance à suivre des formations dans des domaines plus transversaux tels que la bureautique, la comptabilité ou les ressources humaines.



Source: Afdas

<u>Lecture</u>: 34 % des bénéficiaires de moins de 26 ans se sont formées dans le domaine « Spectaclevivant-Administration culturelle ».

#### Remarques annexes sur les domaines de formation:

- -Si la durée moyenne globale est de 27 heures, le nombre d'heures varie fortement selon les domaines de formation.
- -Les entreprises du code NAF 9004Z Gestion des salles de spectacles ont tendance à former leurs salariés en « Sécurité-secourisme » plus que les autres codes NAF, tandis que les salariés des activités de soutien au spectacle vivant (code NAF 9002Z) ont tendance à plus se former dans le domaine de l'informatique (Medias numériques, Informatique-télécommunication, PAO...).
- -Plus de la moitié des contrats de professionnalisation sont réalisés dans les domaines « Art dramatique-Danse-Autres spectacles » (23%) et « Spectacle vivant-Administration culturelle » (35%). Le Plan de formation (branche et entreprise) quant à lui est consacré essentiellement aux formations en « Sécurité-secourisme » (30%) et en « Spectacle vivant-Administration culturelle » (31%).
- -Les formations en langues sont surreprésentées parmi les DIF puisqu'elles représentent 36 % du total de ce dispositif.
- -Les CDD se forment davantage dans le domaine« Spectacle vivant-Administration culturelle » et les CDI plus en « Sécurité-secourisme ».
- On constate peu de différences entre cadres et non cadres concernant les domaines de formations choisis, il en va de même pour la répartition entre lle de France et Province.

# **Zoom formations diplômantes (CP, CIF, PP et VAE)**

Ne sont retenues ici que les formations diplômantes préparées via ces dispositifs.

Une formation diplômante peut dans certains cas n'avoir aucun niveau (CQP, certains diplômes universitaires...).

Type de diplôme	Nombre de stagiaires
CQP	4
Titre RNCP	47
Diplôme d'Etat	88
Total général	139

Source: Afdas

Les diplômes de l'enseignement supérieur sont ici largement majoritaires.

Niveau des formations	Nombre de stagiaires
Niveau I (bac + 5 et plus)	37
Niveau II (bac + 3/4)	35
niveau III (bac + 2)	26
Niveau IV (niveau bac)	21
Niveau V (niveau inférieur au bac)	9
Sans niveau	11
Total général	139